

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 3 mars 2009**

CG 09/1<sup>ère</sup>/V-06

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES  
ETABLISSEMENTS POUR LES PERSONNES AGEES  
(F.A.M.E.P.A.)  
EHPAD DE LAFRANCAISE  
Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation et de  
restructuration de l'EHPAD - 2e tranche de travaux**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Etablissements pour Personnes Agées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le CCAS de Lafrançaise sollicite une aide départementale de 30 500 € au titre de la 2e tranche des travaux de mise en conformité et restructuration de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Je vous rappelle qu'une subvention de 30 500 € a été accordée, au titre de la 1ère tranche de travaux, par délibération de l'Assemblée Départementale du 29 juin 2006.

Le montant de la 2e tranche de travaux s'élève à **274 048,26 € TTC** répartis comme suit :

- Plâtrerie.....	22 520,00 €
- Serrurerie.....	61 301,00 €
- Menuiserie.....	48 579,00 €
- Electricité.....	61 531,34 €
- Peinture.....	30 870,00 €
- Bureau de contrôle.....	2 000,00 €
- APAVE.....	2 336,00 €
<b>Total HT.....</b>	<b>229 137,34 €</b>
- Montant TVA.....	44 910,92 €
<b>Montant TTC.....</b>	<b>274 048,26 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

- <b>Conseil Général.....</b>	<b>30 500,00 €</b>	
- CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie).....	66 129,04 €	(acquis)
- Prêt portage TVA (Dexia sur 3 ans).....	44 910,92 €	(acquis)
- Prêt long terme (Crédit Agricole 4,81 % sur 30 ans).....	132 508,30 €	(acquis)
<b>Total.....</b>	<b>274 048,26 €</b>	

La 3e tranche de travaux s'élèvera à 373 857,23 €, pour un coût total actualisé de l'opération de 996 545,00 € TTC.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- vous prononcer sur cette demande de subvention,

- et, le cas échéant, inscrire les crédits correspondants, soit **30 500 €** à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 29 juin 2006 accordant à l'EHPAD de Lafrançaise une subvention de 30 500 € pour la 1ère tranche de travaux de mise en conformité et de restructuration de l'établissement,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde au CCAS de Lafrançaise une subvention de 30 500 € pour la réalisation de la 2ème tranche de travaux de réhabilitation et de restructuration de l'EHPAD ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,